la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

Préambule au CSE Siège 24 juin 2019

Mise au point du secrétaire suite à la décision du Tribunal d'Instance de Paris de débouter les syndicats Cgc et Unsa de l'ensemble de leurs demandes et confirmant les élections professionnelles au Siège

Il faut se remémorer les propos que 2 élus de la Cgc et de l'Unsa ont tenu le 13 novembre 2018 à l'occasion de la constitution du bureau du CSE du Siège, propos consignés dans le procès-verbal de séance que nous avons adopté.

Citation :

« Je voterai contre la constitution de ce bureau et même contre les pouvoirs car je crois pas que l'on puisse avoir une totale confiance dans l'ensemble des personnes présentées ici. »

« Des mises en demeure ont été faites, des recours permettent de purger d'éventuelles suspicions étayées sur des faits. En attendant que ceux-ci soient purgés, je ne peux avoir totale confiance dans certaines personnes qui sont présentées aux responsabilités de ce CSE donc je voterai contre. Je ne m'abstiendrai même pas. Je pense que c'est assez clair. »

« Il y a des personnes présentées ici sur lesquelles j'ai personnellement des doutes vu ce qui s'est déroulé. Je pense que les personnes concernées savent exactement de quoi il s'agit. »

« Il s'agit d'engager de l'argent. Il s'agit d'être sûr de la probité des personnes qui sont présentées. »

« On pourra relire mes propos et me les opposer si franchement j'ai été trop loin et surtout si ce n'est pas soutenu par des faits. »

Et il y a comme ça plusieurs pages de propos diffamatoires qui ont littéralement stupéfait tous ceux qui en ont été témoins.

La justice a tranché, comme le souhaitaient les plaignants. Suite à l'audience du 14 juin, le jugement du tribunal d'instance a été rendu. Il déboute l'Unsa et la Cgc de la totalité de leurs demandes, de façon précise et motivée. Les mandats issus des élections du 18 octobre 2018 sont donc confirmés.

Je souhaite m'exprimer au nom des élu-e-s du CSE Siège de France Télévisions qui ont pu être légitimement choqué-e-s par la violence des propos totalement infondés que ces élus de l'Unsa et de la Cgc qui se sont crus autorisés à tenir publiquement, par leurs allégations mensongères, leurs accusations sans preuves, leurs sous-entendus grossiers, leurs affirmations péremptoires, leurs propos diffamatoires, choqué-e-s par la mise en cause purement gratuite et malveillante de la probité et l'honnêteté des élu-e-s, une volonté manifeste de porter atteinte à leur honneur et à leur réputation, choqué-e-s par la déstabilisation de l'équipe du CSE et de l'ensemble des institutions dont nous avons la charge, sachant que parmi ces mauvais perdants, certains ne se sont pas privés d'aller

régulièrement alimenter la chimère d'un retour aux affaires, choqué-e-s par l'instrumentalisation indigne de salarié-e-s qui, totalement éberlué-e-s, se sont retrouvé-e-s au cœur de procédures dont ils se seraient volontiers passés (sans même évoquer la cent cinquantaine de candidate-e-s convoqué-e-s à plusieurs reprises au Tribunal d'instance de Paris) .

Comment ne pas être sidéré par le nombre de procédures que ces syndicats ont engagées à l'occasion de ce cycle électoral ?

Ils renvoient une image dégradante du syndicalisme. Ils dilapident les moyens notoirement insuffisants du service public de la justice qui a d'autres chats à fouetter qu'à épiloguer sans fin sur les lubies revanchardes de ceux qui ont manifestement du mal à se conformer aux règles élémentaires de la démocratie.

Et pourtant ce mauvais feuilleton continue. La semaine dernière, suite à ce jugement, la Cgc a claironné qu'elle se pourvoyait en cassation.

Quand donc s'arrêtera cet acharnement ? D'où proviennent les fonds pour financer ces procès interminables ? Dans quel moteur leurs auteurs vont-ils puiser leur énergie ?

N'y a t-il pas d'autre raison d'exister que d'encombrer les tribunaux comme le font depuis des décennies ces individus, dont l'un, qui ne fait plus partie de l'entreprise depuis plus de 20 ans, continue à y apparaître quasi quotidiennement ?

Mais s'agit-il encore de syndicalisme ? Quel lien avec la défense des intérêts individuels et collectifs des salarié-e-s ? Ne touchons-nous pas là les sombres rivages de la déraison qui mériterait plus notre compassion que notre indignation ?

Gageons que les salariés de France Télévisions, témoins (et victimes) de ces actions dépourvues de sens, sauront faire la part des choses et que la Cour de Cassation n'hésitera pas à sanctionner lourdement cette nouvelle procédure manifestement abusive.

Paris, le 24 juin 2019

CGT France télévisions Siège
7, esplanade Henri de France ♦ Bureau V 2836 ♦ 75907 PARIS Cedex 15
cgt.siege@francetv.fr http://cgtftvsiege.reference-syndicale.fr/ 01 56 22 47 02 & 01 56 22 47 04